



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
D'AB CADENCES A COMPTER DU 15 FEVRIER 2023

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la convention de formation (la « Convention »), les présentes conditions de vente et la facture.

3. OBLIGATIONS de AB CADENCES

AB Cadences s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, AB Cadences remet au client une attestation de présence pour chacun des participants.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès sa demande d'inscription, AB Cadences fait parvenir au Client la Convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le Client s'engage à retourner à AB Cadences un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à AB Cadences l'attestation de prise en charge. S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à AB Cadences 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de AB Cadences (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à AB Cadences si le Client renonce à la formation. En cas de formation en présentiel sur site, le Client met à la disposition de AB Cadences l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec AB Cadences, et s'assure de leur présence.

5. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués TTC. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois.

Le règlement des factures est immédiatement exigible et s'effectue par chèque ou virement bancaire. **Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.** Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu

- Au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux étant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3), et
- En sus des pénalités de retard, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera également exigée en cas de retard de paiement uniquement pour les clients professionnels (Code de Commerce L 441-6 et D-441-5)

Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, AB Cadences se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal. Dans ce cas, le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

6. REGLEMENT PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES (« OPCO »)

Il appartient au Client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

AB Cadences - 8 rue Manuel, 11100 Narbonne – Tél : 06 85 57 39 48

Email: anne.barthe20@gmail.com – Site Web: www.anne-barthe.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n° 76110189311 auprès du Préfet de Région Occitanie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié Qualiopi® au titre de la catégorie « actions de formation »

SAS au capital de 8 000 € – Siret : 901 784 504 00010 – NAF : 8559A



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AB CADENCES A COMPTER DU 15 FEVRIER 2023

7. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le Client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si AB Cadences organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données des participants respectent les principes suivants : licéité, loyauté et transparence, finalités limitées, minimisation de la collecte et du traitement des données, conservation des données réduites dans le temps, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées.

Les données à caractère personnel que AB Cadences collecte sont indispensables pour répondre aux demandes d'information, prise de rendez-vous, etc. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans maximum sauf renouvellement explicite du consentement des participants.

Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent exercer les droits suivants : droit d'accès, de rectification et droit à l'oubli, droit à la portabilité des données, droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données, droit de déterminer le sort des données après la mort, droit de saisir l'autorité de contrôle compétente. Pour ce faire, le participant contactera par email AB Cadences (à anne.barthe20@gmail.com – contact Anne Barthe) en précisant ses nom et prénom et l'objet de sa demande. AB Cadences accèdera à la demande dans un délai de 30 jours maximum, sous réserve que le participant produise un justificatif d'identité.

AB Cadences s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers (sauf pour le strict besoin de l'exécution de la prestation de formation convenu ou si cette transmission est exigée dans le cadre de la réglementation applicable en vigueur) sans que le participant en ait été informé et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.

Dans le cas où l'intégrité, la confidentialité ou la sécurité des données à caractère personnel est compromise, AB Cadences s'engage à informer le participant par tout moyen.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client, AB Cadences, et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, AB Cadences et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

10. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AB Cadences et le Client relèvent de la Loi française. Le fait pour AB Cadences de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

AB Cadences - 8 rue Manuel, 11100 Narbonne – Tél : 06 85 57 39 48

Email: anne.barthe20@gmail.com – Site Web: www.anne-barthe.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n° 76110189311 auprès du Préfet de Région Occitanie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié Qualiopi® au titre de la catégorie « actions de formation »

SAS au capital de 8 000 € – Siret : 901 784 504 00010 – NAF : 8559A



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

**APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
D'AB CADENCES A COMPTER DU 15 FEVRIER 2023**

11. ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Pour les clients particuliers tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun. Pour les clients professionnels, tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Narbonne (dans l'Aude) quel que soit le siège ou la résidence du Client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de AB Cadences qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

12. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par AB Cadences à son siège social.

AB Cadences - 8 rue Manuel, 11100 Narbonne - Tél : 06 85 57 39 48

Email: anne.barthe20@gmail.com - Site Web: www.anne-barthe.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n° 76110189311 auprès du Préfet de Région Occitanie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié Qualiopi® au titre de la catégorie « actions de formation »

SAS au capital de 8 000 € - Siret : 901 784 504 00010 - NAF : 8559A